AGENCE DES PROVINCES

Montants TTC (T.V.A de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

Prix de vente	Honoraires TTC Mandat Simple	Honoraires TTC Mandat Exclusif
De 0 à 130 000 €	7 500 €	6 500€
De 130 001€ à 300 000 €	6%	5%
De 300 001 € à 1 000 000 €	5%	4%
Supérieur à 1 000 001 €	4%	3%

Estimation

Offerte

Aucuns honoraires et aucuns frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat

Barème valable à compter du 01/05/2021

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

HONORAIRES DE LOCATION ET GESTION AU 1 MAI 2023

(Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989)

Gestion	HT	TTC
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	6,00%	7,20%
- Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (charge bailleur)	/	2,20%
- Gestion des Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (charge bailleur)	0,67%	0,80%
Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)		
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur ,	6,67 €/M²	8,00 €/M²
Plafond des Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué	2,50€/M²	3,00/M²
- Honoraires d'entremise - négociation - location : Montant à la charge exclusive du bailleur	166,67€	200,00€
- Honoraires pour délivrance du Congé pour vente, pour Motif légitime et sérieux ou pour Reprise : Montant à la charge exclusive du bailleur	208,33€	250,00€
-location locaux commerciaux 20 % du loyer annuel (60%à la charge du prenuer-40%à la charge proprietaire)	/	/
Location parking ou garage		
- Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	166,67€	200,00€
Actes techniques et suivi des travaux		
- Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)		
jusqu'à 500 € HT	GRATUIT	GRATUIT
de 500 à 1000 € HT	33,33€	40,00€
supérieur à 1000 € HT	4,17%	5,00%
Honoraires annexes		
- Avenant au Bail : Montant appliqué au Bailleur	125,00€	150,00€
- Aide à la Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	40,00€	48,00€
- Vacations (taux horaire) : suivi sinistre, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte, ... (Propriétaire)	80,00€	96,00€